

PROTECTION DES PIEDS

Les chaussures de sécurité



Image INRS

Travaillez du bon pied...

Toujours privilégier les Equipements de Protection Collective- EPC avant les Equipements de Protection Individuelle- EPI

Un EPI est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé principalement au travail.

Obligations définies par le Code du Travail

employeurs art. L4121-2 ; L230-2 ; R4321-1 à R4321-5 ; R4323-95 à R4323-106 ; L1251-23

salariés art. L230-3

Ne pas jeter sur la voie publique - Novembre 2018 - SMIA® - FOTOLIA®

CONSEILS PRATIQUES CONSEILS PRATIQUES

- essayer les chaussures de sécurité avant l'achat
- la notice du fabricant doit être fournie en français. Elle est considérée comme faisant partie intégrante des équipements et doit être remise en même temps que les chaussures de sécurité
- une formation sur le port, l'entretien, le stockage... doit obligatoirement être dispensée



Contacts

25 rue Carl Linné- BP 90905
49009 ANGERS CEDEX 01

02.41.47.92.92

smia@sante-travail.net

http://smia.sante-travail.net



Rédaction, conception et mise à jour SMIA
A. MAHÉ- S.JOBIN- Conseillères en EPI

ENTRETIEN DES CHAUSSURES ENTRETIEN DES CHAUSSURES

- les nettoyer régulièrement afin d'enlever les saletés qui peuvent détériorer les composants de la tige ou altérer l'efficacité de la semelle extérieure
- les sécher lorsqu'elles sont humides
- les stocker dans un endroit sec et ventilé
- retirer les semelles intérieures, les sécher pour permettre une bonne aération des chaussures
- en cas de dégradations (semelle usée, embout détérioré...) ou après une certaine durée de vie, ne plus les utiliser

HYGIÈNE HYGIÈNE

- une hygiène corporelle quotidienne limite les effets de la transpiration (mycoses...)
- ne pas oublier le port de chaussettes, en coton de préférence
- en cas de transpiration importante il est recommandé :

d'utiliser alternativement 2 paires de chaussures de sécurité

d'utiliser des produits qui luttent contre le phénomène de transpiration (semelle, crème cutanée, spray...)



Les chaussures de sécurité protègent les pieds du porteur pour faire face aux différents risques présents au poste de travail.

RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

Analyser l'ensemble des risques liés à l'environnement de travail afin de choisir le modèle de chaussures qui garantira un maximum de protection en toutes circonstances :

- > risques mécaniques (chocs, écrasements, perforations, coupures...)
- > risques électriques (contacts électriques...)
- > Risques liés à une action de déplacement (glissades, chutes...)
- > risques thermiques (froid, chaleur...)
- > risques chimiques (liquides corrosifs, hydrocarbures...)



NORMES

NORMES

NF EN ISO 20345 : 2011

Chaussures de sécurité à usage professionnel avec embout résistant à un choc d'une énergie de 200 J*

SB-S1-S2-S3

* 200 joules correspondent à 1 poids de 20 Kg tombant de 1m de haut.

NF EN ISO 20346 : 2011

Chaussures de protection à usage professionnel avec embout résistant à un choc d'une énergie de 100 J*

* 100 joules correspondent à 1 poids de 10 Kg tombant de 1m de haut.

EXIGENCES FONDAMENTALES

EXIGENCES FONDAMENTALES

Modèle de base **SB** : qualité et performances des matériaux utilisés pour la fabrication (tige, semelle de marche, doublure,...), résistance à l'abrasion, à la flexion, à la déchirure, perméabilité à la vapeur d'eau, propriété antidérapante des semelles...



S1	SB + ↳ arrière fermé, ↳ propriétés antistatiques, ↳ absorption d'énergie du talon ↳ résistance aux hydrocarbures
S2	SB + S1 + ↳ imperméabilité à l'eau
S3	SB + S1 + S2 + ↳ semelle antiperforation, ↳ semelle à crampons

Norme EN 13287 : 2012 Méthodes d'essai pour la détermination de la résistance au glissement	
Symbole de marquage	Conditions requises prévues par la norme
SRA Sol d'essai : céramique Lubrifiant : eau + détergent	≥ 0.32 chaussure à plat ≥ 0.28 chaussure inclinée vers le talon de 7°
SRB Sol d'essai : acier Lubrifiant : glycérine	≥ 0.18 chaussure à plat ≥ 0.13 chaussure inclinée vers le talon de 7°
SRC SRA + SRB	Les deux conditions requises décrites ci-dessus

MARQUAGES ET SPÉCIFICITÉS

MARQUAGES ET SPÉCIFICITÉS

- > marquage CE
 - ↳ obligatoire, il atteste de la conformité de l'équipement
- > marquage «normalisé»
 - ↳ il fait référence à la norme appliquée
- > spécificités
 - ↳ exigences fondamentales (S1-S2-S3...)
 - ↳ exigences additionnelles

EXIGENCES ADDITIONNELLES

EXIGENCES ADDITIONNELLES

Options de protection complémentaires aux exigences fondamentales, symbolisées par des lettres :

E	Absorption d'énergie par le talon
P	Résistance à la perforation
C	Résistance électrique- Chaussures conductrices
A	Résistance électrique- Chaussures antistatiques
I	Résistance électrique- Chaussures isolantes
CR	Résistance de la tige à la coupure
HRO	Résistance de la semelle à la chaleur de contact
WR	Résistance à l'eau de la chaussure entière
WRU	Résistance de la tige à la pénétration et l'absorption d'eau
HI	Semelle isolante contre la chaleur
CI	Semelle isolante contre le froid
FO	Résistance de la semelle de marche aux hydrocarbures
AN	Protection des malléoles
M	Protection des métatarses
ESD	ElectroStatic Discharge (chaussure dissipatrice)